

jeunes enseignants

Spécial T2



Première inspection !

Dans les prochaines semaines, vous allez recevoir la visite de l'inspecteur de votre circonscription. Il va procéder à votre inspection, faire un rapport et proposer une note qui aura des incidences sur votre carrière.

Ce moment, souvent redouté est source d'inquiétude, voire de stress.

L'objectif de ce document est de vous apporter informations et conseils pour aborder sereinement ce moment.

Pour le SE-UNSA, l'inspection ne peut et ne doit pas se limiter à une visite formelle et normative qui se solde par l'attribution d'une note.

Pour nous, l'inspection doit avant tout être une évaluation formative. Son objectif principal doit être de nous permettre d'améliorer nos pratiques individuelles ou collectives. Ainsi, nous estimons que l'évaluation des enseignants ne peut pas être déconnectée d'une évaluation collective de l'équipe pédagogique et bien sûr des conditions d'exercice du métier.

En tout état de cause, nous revendiquons que les critères d'évaluation pédagogiques soient portés à la connaissance des enseignants avant leur inspection. Car bien souvent encore, l'inspection des enseignants est trop subjective.

L'équipe départementale du SE-UNSA 23



*jeune(s) !
en tête !*

Contactez le SE-UNSA 23

Maison des Associations
11, rue de Braconne
23000 GUERET

☎ : 05.55.52.05.43

☎ : 05.55.41.00.48

mel : 23@se-unsa.org

Sommaire :

- 1 Editorial
Coordonnées
- 2 Première inspection
Partie visible de
l'inspection
- 3 Conseils pratiques
Un problème, que
faire ?
- 4 Les incidences de la
notation.



Ma première inspection

Comme tous les fonctionnaires, les Professeurs des Écoles sont notés. L'inspection fait partie de la carrière des enseignants.

La première inspection génère souvent une petite montée d'adrénaline. Pour certains, elle est carrément anxiogène ! Alors, un seul conseil : restez cool...

De façon concrète :

☉ L'inspection est habituellement précédée par la visite du conseiller pédagogique de circonscription.

Cette "visite-conseil" doit vous permettre de mieux préparer votre inspection et d'ajuster le tir si cela est nécessaire.

☉ L'inspecteur de l'Éducation nationale de votre circonscription doit toujours annoncer sa visite. Généralement, il vous indique la semaine ou la quinzaine où il envi-

sage de vous inspecter. Il devrait également vous préciser les éléments sur lesquels il sera particulièrement attentif.

☉ L'inspection elle-même se passe en deux temps : l'observation des séquences classe et l'entretien pédagogique (individuel et/ou d'équipe).

☉ A l'issue de l'inspection, l'IEN établit un rapport et propose une note à l'Inspecteur d'Académie. C'est l'IA qui arrête la note qui peut parfois être différente de celle proposée par l'IEN

☉ Le rapport d'inspection porte sur l'ensemble de vos activités. Il doit prendre en compte le contexte dans

lequel vous effectuez votre travail. Réglementairement, il doit vous être communiqué dans le mois qui suit la date d'inspection.

☉ Le fait de signer votre rapport ne veut pas dire que vous acceptez tout ce qu'il contient. Cela signifie simplement que vous en avez pris connaissance. Le rapport peut donner lieu à des observations de votre part. Vous bénéficiez d'un droit de réponse. Vos observations sont alors intégrées dans votre dossier d'inspection.

Attention : Dans tous les cas, signez votre rapport d'inspection !



C'est votre pratique de classe que l'IEN va étudier... à la loupe !

Sa visite doit lui permettre de se rendre compte de votre implication dans le choix et l'élaboration de vos séquences ou leçons. Celles-ci doivent être conformes aux programmes officiels.

**Les programmes ?
Moi, je maîtrise !...**



La partie visible de l'inspection...

...est bien entendu l'observation et la discussion de vos séquences.

Il est donc important que votre inspecteur se rende compte du travail réel que vous faites jour après jour avec vos élèves et dans l'école.

Pour cela, il s'appuiera sur :

➔ *vos conduites de la classe :*

- ✍ alternance et rythme des activités
- ✍ clarté des consignes
- ✍ attention et adaptation aux réactions des élèves...

➔ *la qualité de la communication dans la classe :*

- ✍ maître - élèves
- ✍ élèves - élèves

➔ *vos démarches pédagogiques :*

- ✍ pertinence des supports et des stratégies mises en place
- ✍ maîtrise des contenus
- ✍ prise en compte de l'erreur...

➔ *vos affichages pédagogiques et les "cahiers" de vos élèves,*

➔ *vos modes de relation avec vos élèves.*

Votre IEN peut aussi vous demander de vous situer par rapport :

- ➔ au reste de l'équipe (travail en équipe, échanges de services,...),
- ➔ au projet de cycle
- ➔ au projet d'école
- ➔ aux enseignants des réseaux d'aides
- ➔ ...



Conseils pratiques



Montrez que vous avez réfléchi aux buts et enjeux de ce que vous proposez à vos élèves !

Vous devrez toujours vous demander à quel résultat vous voulez amener vos élèves.

Ils apprendront mieux si ce que vous leur enseignez a du sens pour eux et s'ils se sentent en mesure d'atteindre les objectifs fixés. Alors ne visez pas trop haut.

Le truc en + : Lorsque vous proposez à vos élèves un exercice repéré dans un manuel, prenez le temps de le faire vous-même. Il y a parfois des surprises.



Soignez progressions, fiches de préparation et cahier journal !

Vos progressions doivent normalement être affichées. Vos préparations et votre cahier journal ne sont, quant à eux, pas des pièces obligatoires à fournir lors de votre inspection, mais votre inspecteur ne manquera pas de vous les demander car ces documents reflètent assez bien le travail effectué depuis le début de l'année.

Le cahier journal doit être le témoignage de ce qui se fait dans le quotidien de la classe. Un bon cahier journal va permettre à toute personne venue de l'extérieur (inspecteur, conseiller pédagogique, remplaçant...) d'avoir une trace de ce qui a été fait.

Cela suppose donc des qualités de **synthèse et de lisibilité**.

Votre IEN vous dira que le cahier journal a la vertu de vous obliger à expliciter ce que vous faites. Il doit aller à l'essentiel et ne pas être superficiel.

Il doit permettre de mieux se rendre compte :

- ➔ de ce que l'on va faire ou/et de ce que l'on a fait,
- ➔ de son rythme de travail,
- ➔ de ce qui a été fait et du chemin qu'il reste à parcourir,
- ➔ de l'alternance et de la régularité des activités.



Ne négligez jamais l'évaluation et les activités de remédiation !

L'évaluation, son suivi et son analyse à court et à moyen termes, sont aujourd'hui des éléments importants examinés lors de l'inspection. Il faut toujours avoir le souci d'essayer de mesurer ce que l'on a fait avec ses élèves.

Votre capacité d'analyse et de recul par rapport à vos pratiques sera un élément important de votre inspection. Cela ne peut que vous aider dans votre métier.



Un problème lors de l'inspection ...

Votre inspection a pris une tournure que vous désirez contester. Vous disposez d'un droit de réponse. Mais il faut attendre la réception de votre rapport d'inspection pour réagir.

Il se peut, en effet que ce qui vous a été dit lors de l'entretien avec votre IEN soit différent de ce qui y est consigné. Il convient donc de ne pas vous "emballer" et de bien peser votre décision quant à un éventuel recours.

Le recours prend la forme d'un courrier dans lequel vous défendez votre point de vue sur ce qui s'est passé. Toutes vos observations seront intégrées à votre dossier d'inspection.

Si avez le moindre doute, n'hésitez surtout pas à contacter les responsables du SE-UNSA qui vous aideront dans cette démarche délicate.



Certains affichages sont obligatoires ou fortement recommandés :

☛ dans votre classe :

- ☞ emploi du temps,
- ☞ consignes d'évacuation en cas d'incendie,
- ☞ progressions (fortement recommandées)

☛ dans votre école :

- ➔ règlement intérieur de l'école,
- ➔ planning des services (recommandé).
- ➔ numéro de «Allô enfance maltraitée»
- ➔ consignes de sécurité



Très important

Vous devrez veiller à la bonne tenue de votre registre d'appel. Il faut faire l'appel au début de chaque demi-journée et faire les statistiques de présence en fin de mois ! Cela aussi est vérifié par l'IEN.



☛ Vous êtes affecté sur un poste fractionné

Nombre d'entre vous sont sur deux mi-temps. Si vous faites partie de ceux-la, il faut une certaine cohésion entre vous et le collègue avec qui vous partagez la classe.

Si vous ne fonctionnez pas de la même manière que lui, ce qui est loin d'être une obligation, il faut bien évidemment que vous sachiez ce qu'il fait mais aussi que vous ayez réfléchi à son mode de fonctionnement et que vous puissiez justifier les raisons de votre propre dispositif.

! De l'influence de la note

La note est un élément important dans de nombreux barèmes.

Les notes sont attribuées en fonction d'une grille de notation départementale établie en fonction de l'ancienneté générale de service.

Ancienneté	Notes
0 à 5 ans	n < à 12,00
6 à 10 ans	n < à 13,50
11 à 15 ans	n < à 15,00
...	...

Exemple des promotions.

Vous êtes actuellement au moins au 4^{ème} échelon.

Jusqu'à ce stade, votre changement d'échelon et donc de rémunération, se faisait automatiquement à la même "vitesse" pour tous. À partir du 4^{ème} échelon les choses changent..

Échelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
4 ^è au 5 ^è	2ans	2ans 6 mois	2ans 6 mois
5 ^è au 6 ^è	2ans 6 mois	3ans	3ans 6 mois
6 ^è au 7 ^è	2ans 6 mois	3ans	3ans 6 mois
7 ^è au 8 ^è	2ans 6 mois	3ans	3ans 6 mois
8 ^è au 9 ^è	2ans 6 mois	3ans 6 mois	4ans
au 11 ^è

Pour changer d'échelon, il faut désormais remplir deux conditions :

1° être promu. C'est-à-dire atteindre, au cours de l'année scolaire, l'ancienneté d'échelon requise pour passer à l'échelon supérieur.

Tous les PE promouvables sont alors classés, échelon par échelon et vitesse d'avancement par vitesse d'avance-

ment, en fonction du barème départemental :

Votre Barème =
Ancienneté (AGS)
+
Note pédagogique

Ces classements sont établis par les services de l'IA.

2° être promu. C'est à dire faire partie des "heureux élus".

30% des PE promouvables au grand choix sont promus.

5/7^{ème} des PE promouvables au choix sont promus.

Tous les PE promouvables à l'ancienneté sont promus.

En CAPD, (commission administrative paritaire départementale), les élus du SE-UNSA sont en mesure de vérifier vos promotions.

Adhérer au SE-UNSA...

c'est, avec vous, mettre du nouveau dans le syndicalisme

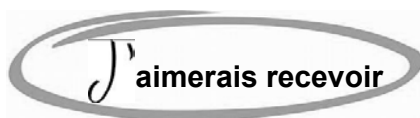
Adhérer au SE-UNSA, c'est joindre sa voix et sa force à celles des autres et affirmer un parti-pris citoyen dans une société où le contrepoids social est indispensable.

L'Education Nationale est aujourd'hui dans la ligne de mire du libéralisme. Des réformes structurelles lourdes sont en préparation qui risquent fort de transformer radicalement les conditions d'exercice de notre métier.

Au se-unsa, nous avons toujours refusé l'immobilisme et le statu quo. Nous avons toujours considéré qu'il fallait réformer un système éducatif qui reproduit et renforce les inégalités sociales.

Les solutions proposées ne vont pas dans ce sens: suppressions massives de postes, concurrence entre établissements, notation au mérite...

Ensemble, agissons !



- Un bulletin d'adhésion au SE-UNSA
- Des infos sur le SE-UNSA
- La lettre en ligne du SE-UNSA



Nom :

Prénom :

Centre IUFM de :

Département :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville : Tel. :

Adresse mail (en minuscule d'imprimerie) :

À renvoyer à : **SE-UNSA, Maison des Associations / 11, rue de Braconne / 23000 GUERET**